

23/03/2023



Nature de l'acte :  
Libertés publiques et  
pouvoirs de police

**OBJET** :

**ARRETE DE PERIL  
IMMINENT**

**Bâtiment sur la parcelle  
section AO numéro 131  
appartenant à la  
commune**

**Certifiée exécutoire**

Publication / Notification ::  
23/03/2023

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.511-19 à L.511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R-511-13 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu le rapport du Directeur des Services Techniques en date du 28 février 2023 ;

Considérant qu'il ressort du rapport susvisé que la solidité et la stabilité de l'édifice, situé sur la parcelle AO numéro 131, sont mis en cause ;

Considérant que cette situation compromet la sécurité des tiers et des biens ;

Considérant qu'il ressort de ce rapport qu'il y a urgence à ce que des mesures soient prises en vue de garantir la sécurité publique ;

**ARRÊTE**

**Article 1 –** La commune de Saint Pantaléon de Larche propriétaire de l'immeuble sis 65a rue de la Mairie, section AO, parcelle 131 procédera à la démolition de l'édifice dans un délai de deux mois.

**Article 2 –** Pour des raisons de sécurité et compte tenu des désordres constatés, l'accès à l'immeuble est totalement interdit jusqu'à la réalisation des travaux de démolition de l'édifice.

**Article 3 –** Les services techniques municipaux mettrons en place un périmètre de protection jusqu'à la réalisation des travaux.

**Article 4 –** La main levée de l'arrêté de mise en sécurité pourra être prononcée après constatation des travaux effectués par le Directeur des Services Techniques.

**Article 5 –** Copie du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LANCHE,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 23 mars 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE